

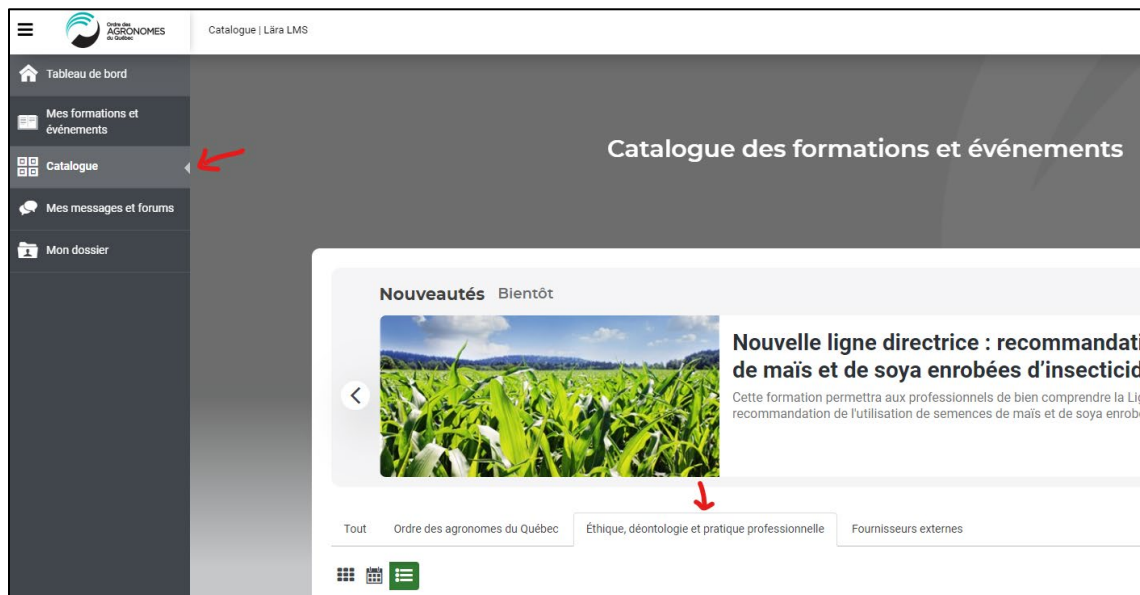
PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ADMA (DESTINÉE AUX AGRONOMES)

ÉTAPE 1 : CONNEXION À LA PLATEFORME ASIO





Connectez-vous à votre dossier de formation continue sur la plateforme ASIO.

ÉTAPE 2 : TROUVEZ LES FORMATIONS ADMA VÉRIFIÉES PAR L'OAQ

1. Allez dans le **Catalogue** (menu de navigation à gauche). Cliquez sur l'onglet **Éthique, déontologie et pratique professionnelle** puis cliquez ensuite sur le titre de la formation ADMA que vous souhaitez suivre (p. ex. « *Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement – Gestionnaires et administrateurs* »);



▼ Éthique, déontologie et pratique professionnelle **22**

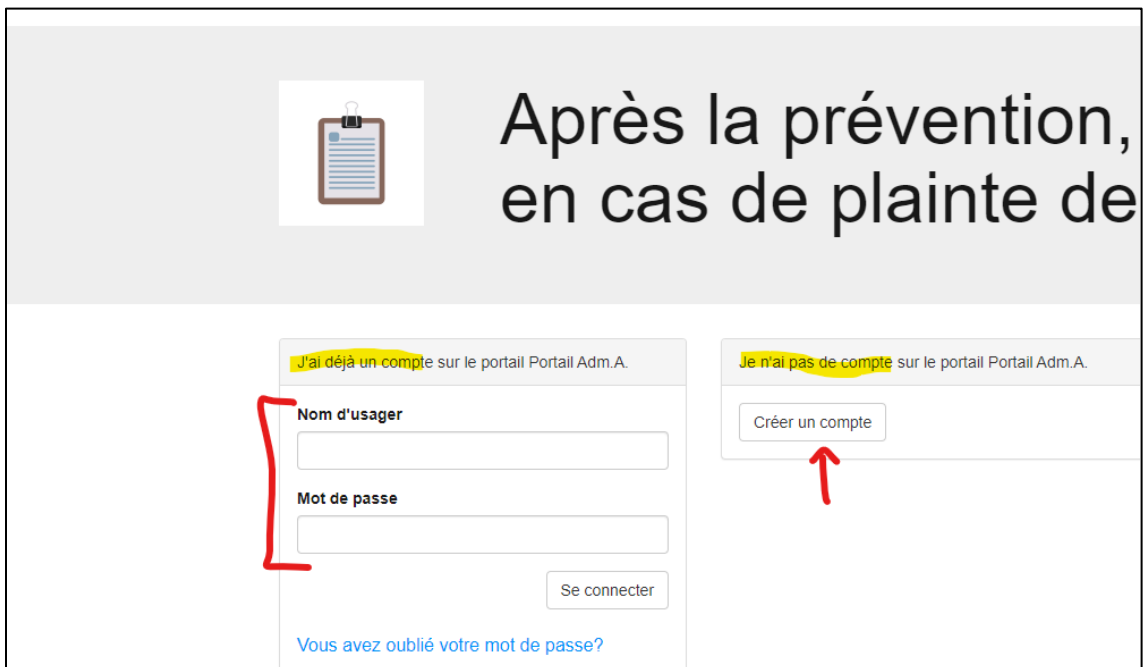
	Agir en sentinelle pour la prévention du suicide – Déclinaison agricole (*RENCONTRES ANNUELLES DE SUIVI NON ADMISSIBLES)	 Événement ou formation en direct
	Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement - Gestionnaires et administrateurs (heures en éthique et déontologie)	 Capsule d'autoformation ou conférence enregistrée

2. Cliquez sur le bouton **Inscription** pour être redirigé vers la plateforme de formation des ADMA ;

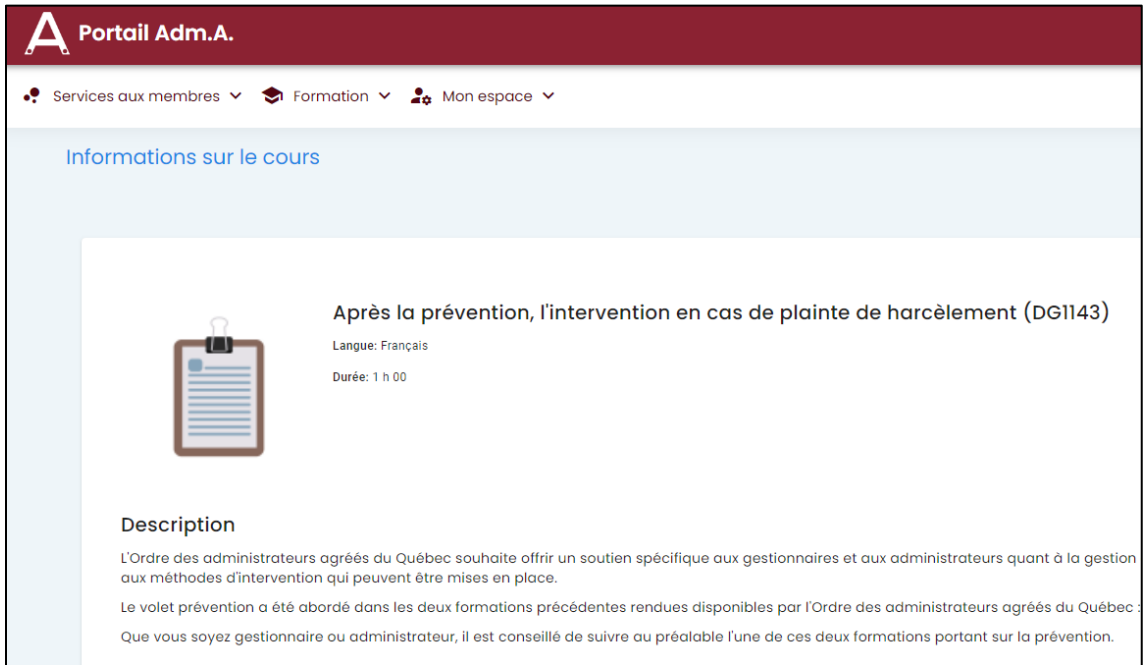


ÉTAPE 3 : PORTAIL ADMA

3. Sur le portail ADMA, connectez-vous à votre dossier si vous avez un compte d'utilisateur sur cette plateforme ou créez-vous un compte. Suivez les étapes à l'écran jusqu'à accéder à votre dossier;




4. Si vous arrivez directement sur la page de la formation, descendez au bas de la page et cliquez sur **M'inscrire à ce cours** (en bas à droite);



A Portail Adm.A.

Services aux membres ▾ Formation ▾ Mon espace ▾

Informations sur le cours

 **Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement (DG1143)**

Langue: Français
Durée: 1 h 00

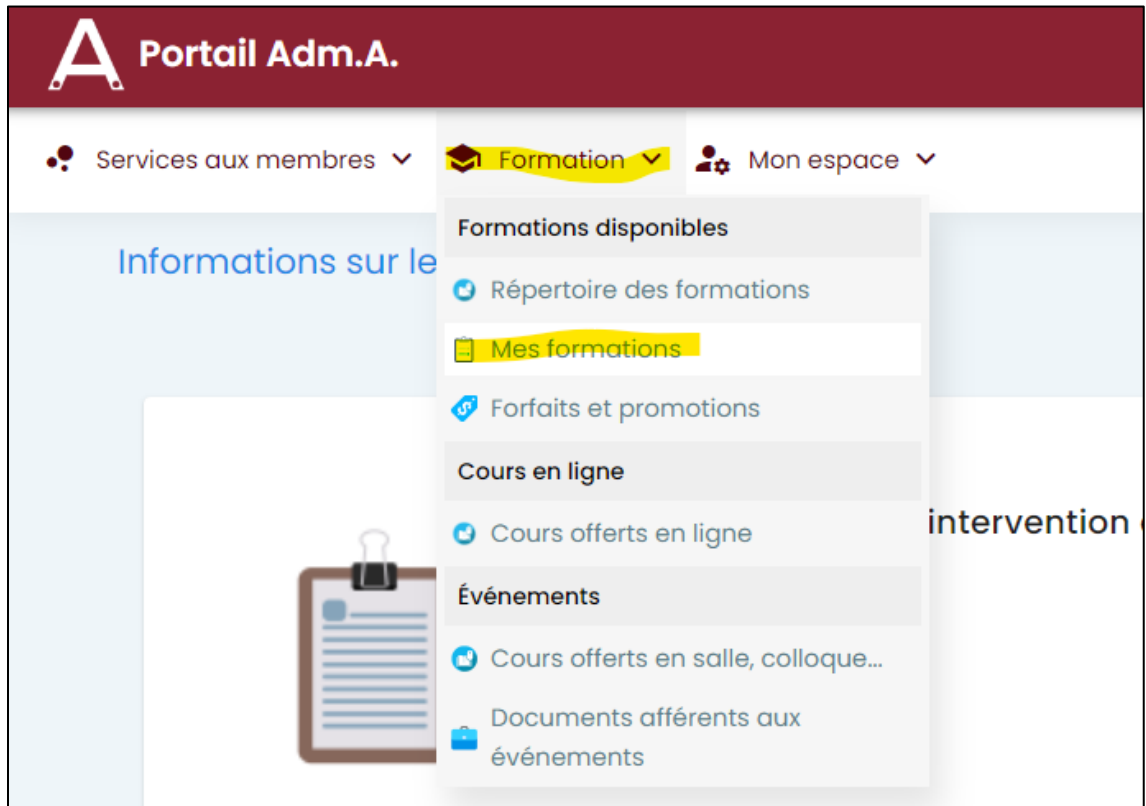
Description

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec souhaite offrir un soutien spécifique aux gestionnaires et aux administrateurs quant à la gestion aux méthodes d'intervention qui peuvent être mises en place.

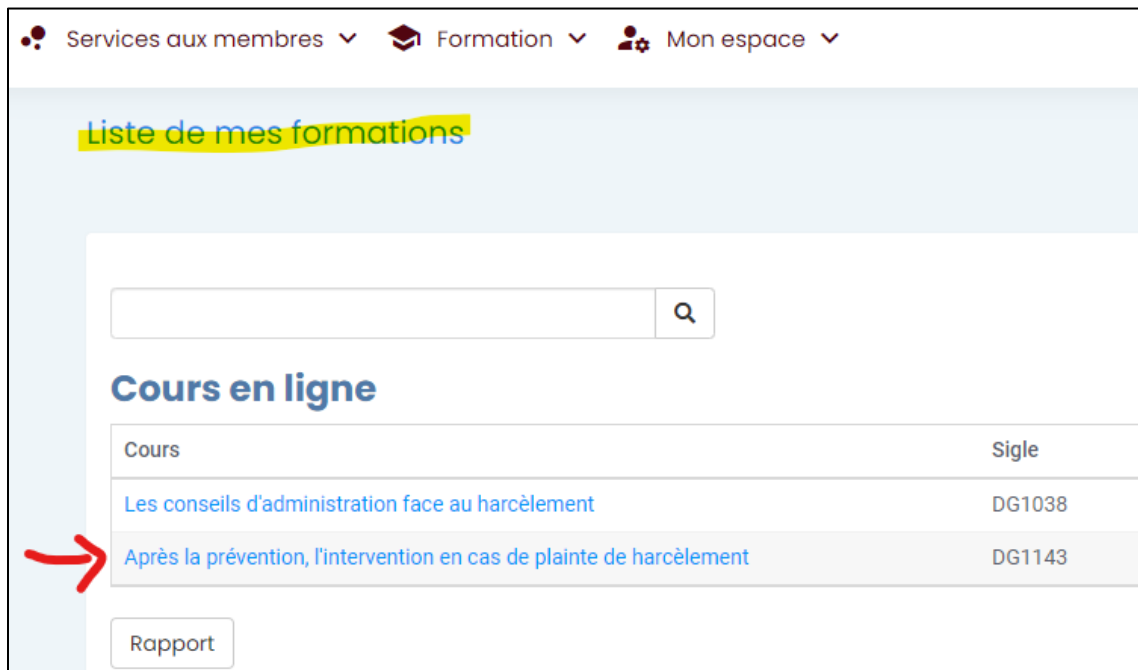
Le volet prévention a été abordé dans les deux formations précédentes rendues disponibles par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Que vous soyez gestionnaire ou administrateur, il est conseillé de suivre au préalable l'une de ces deux formations portant sur la prévention.



5. Pour suivre la formation, cliquez sur l'onglet **Formation** puis sur **Mes formations** dans le menu déroulant ;



6. Les formations auxquelles vous êtes inscrit(e) sur cette plateforme apparaissent. Cliquez sur le titre de la formation que vous souhaitez consulter ;



Services aux membres ▾ Formation ▾ Mon espace ▾

Liste de mes formations

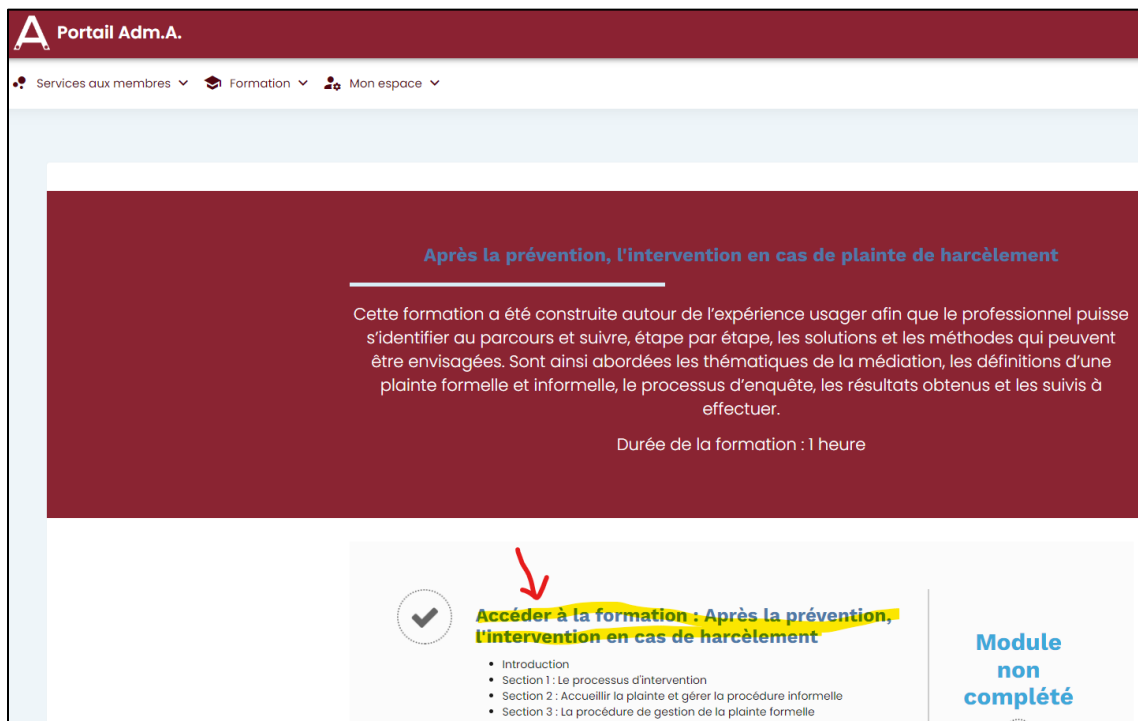
Rechercher

Cours en ligne

Cours	Sigle
Les conseils d'administration face au harcèlement	DG1038
Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement	DG1143

Rapport

7. Pour suivre la formation, assurez-vous de cliquer directement sur le titre de la formation « **Accéder à la formation : ...** » à droite de l'icône de crochet. Vous serez finalement redirigé sur une nouvelle page afin de suivre la formation ;



Portail Adm.A.

Services aux membres ▾ Formation ▾ Mon espace ▾

Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement

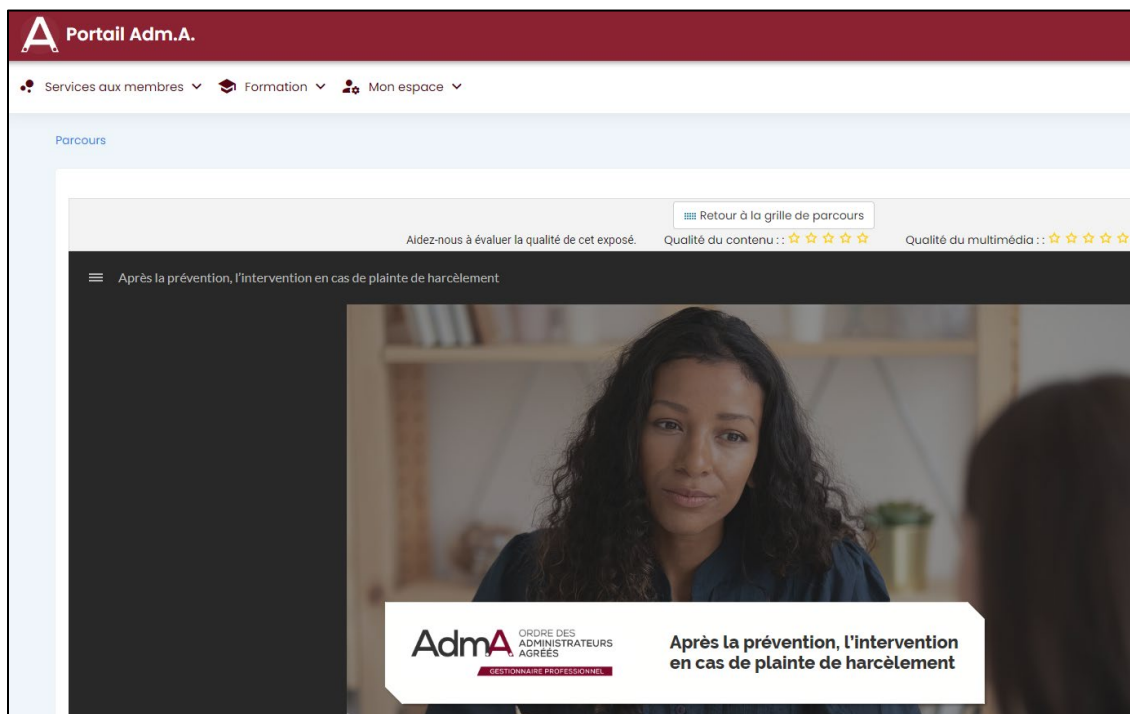
Cette formation a été construite autour de l'expérience usager afin que le professionnel puisse s'identifier au parcours et suivre, étape par étape, les solutions et les méthodes qui peuvent être envisagées. Sont ainsi abordées les thématiques de la médiation, les définitions d'une plainte formelle et informelle, le processus d'enquête, les résultats obtenus et les suivis à effectuer.

Durée de la formation : 1 heure

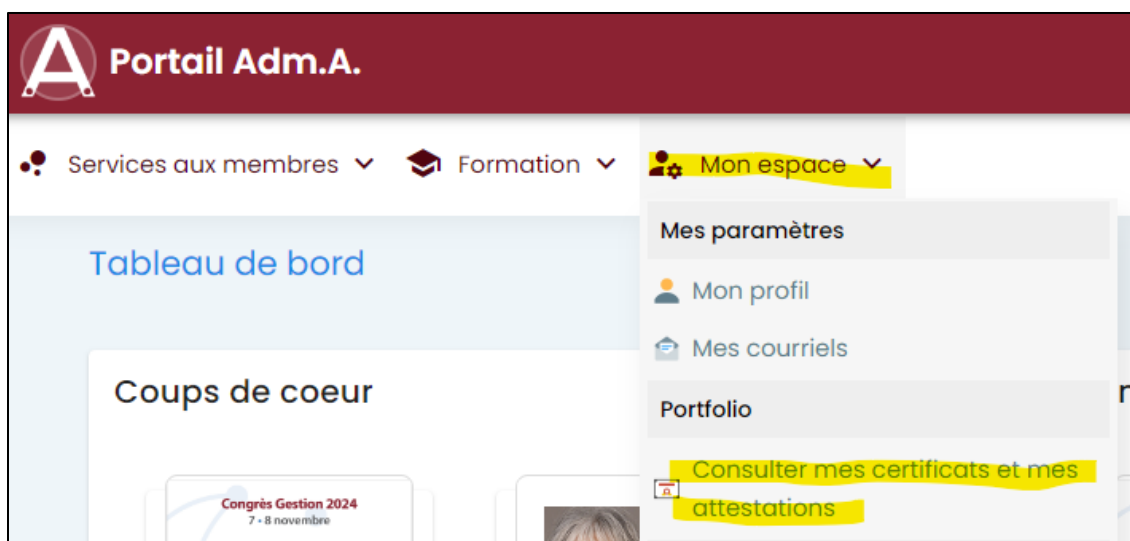
✓ **Accéder à la formation : Après la prévention, l'intervention en cas de harcèlement**

- Introduction
- Section 1 : Le processus d'intervention
- Section 2 : Accueillir la plainte et gérer la procédure informelle
- Section 3 : La procédure de gestion de la plainte formelle
- Section 4 : L'enquête et son suivi

Module non complété



8. Pour récupérer votre attestation de formation suivant la complétion de l'activité, cliquez sur l'onglet du haut **Mon espace** puis sur **Consulter mes certificats et mes attestations**. Vous pourrez télécharger vos certificats sur votre ordinateur afin de les déposer dans la section **Justification** lors de l'autodéclaration de vos heures de formation sur la plateforme Asio.



ÉTAPE 4 : AUTODÉCLARER LA FORMATION SUR ASIO

Une fois que vous aurez complété la formation et téléchargez votre attestation de formation sur le portail ADMA, vous devez **vous connecter à votre dossier de formation continue sur ASIO** et **procéder à l'autodéclaration de la formation**.

Nous vous recommandons d'inscrire le mot clé « ADMA » dans la barre de recherche lors d'une nouvelle autodéclaration afin de voir toutes les formations disponibles ayant été vérifiées par l'Ordre pour ce dispensateur. Vous pourrez ensuite cocher la case de la formation que vous avez suivie et cliquez sur **Continuer** pour compléter et transmettre votre autodéclaration.

Nouvelle autodéclaration

Retour

Formations vérifiées par l'Ordre

Titre	N° d'accréditation	Type	Catégorie	Organisation
<input type="checkbox"/> Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement - Gestionnaires et administrateurs (heures en éthique et déontologie)	23-24-104E	Capsule d'autoformation ou conférence enregistrée	Éthique, déontologie et pratique professionnelle	Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA)
<input type="checkbox"/> Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois (heures en éthique et déontologie)	23-24-105E	Capsule d'autoformation ou conférence enregistrée	Éthique, déontologie et pratique professionnelle	Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA)
<input type="checkbox"/> La prévention du harcèlement au travail par les gestionnaires (heures en éthique et déontologie)	23-24-102E	Capsule d'autoformation ou conférence enregistrée	Éthique, déontologie et pratique professionnelle	Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA)
<input type="checkbox"/> Les conseils d'administration face au harcèlement - Administrateurs (heures en éthique et déontologie)	23-24-103E	Capsule d'autoformation ou conférence enregistrée	Éthique, déontologie et pratique professionnelle	Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA)

Au besoin, nous vous invitons à consulter la procédure pour [Accéder à Asio et déclarer une formation](#).